



LE PHARE DE RÉ

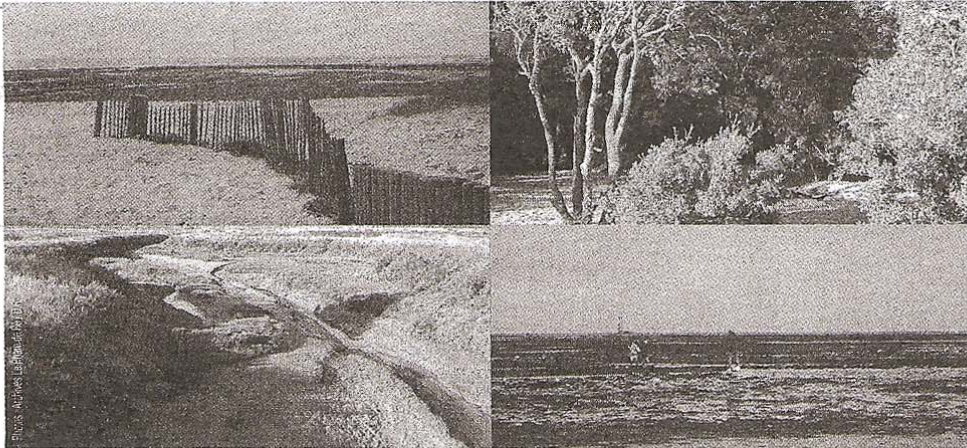
JOURNAL D'INTÉRÊT LOCAL, D'ANNONCES ET D'AVIS DIVERS

61^e ANNÉE - N° 3 151

MERCREDI 6 JANVIER 2010

1 €

Enquête Environnement : état des lieux



Marais, dunes, forêts, estran : l'île de Ré est préservée. Les sites naturels couvrent 80 % du territoire. Des acteurs et observateurs de l'environnement nous livrent leurs sentiments.

pages 4 et 5

Environnement : concilier protection et

Marais, dunes, forêts, estran : l'île de Ré est préservée et les sites naturels couvrent 80 % de ce territoire. Le Phare de Ré a voulu dresser un état des lieux de l'environnement rétais en sollicitant plusieurs acteurs et observateurs.

Dossier réalisé par Yann Werdefroy



Au cœur de l'île de Ré, le site des Évières a fait l'objet de nombreuses convoitises. Il est désormais la propriété du conservatoire du littoral. Photo Y.W.

Sylvain Provost, inspecteur des sites à la direction régionale de l'environnement

La Diren, direction régionale de l'environnement, est un service déconcentré du ministère de l'Écologie, installé à Poitiers. Sylvain Provost y est inspecteur des sites.

En quoi consiste votre travail ?
Sylvain Provost, inspecteur des sites : une fois qu'un site est classé, on doit en assurer la gestion, éviter les projets susceptibles de le dénaturer. En site classé, tout ce qui modifie l'état ou l'aspect des lieux est soumis à autorisation. Avec l'architecte des bâtiments de France, nous sommes les garants des paysages.

Par exemple, à Sainte-Marie-de-Ré, un projet de création d'une retenue d'eau est en cours. Il s'agit de recycler l'eau de la station d'épuration pour l'irrigation agricole. Je suis intervenu pour intégrer au mieux ce bassin. Ce projet est important, car la présence d'une agriculture qualitative est favorable au paysage. Il a été autorisé par le ministère de l'Écologie.

Peut-on considérer que l'île de Ré a échappé au pire ?

C'est le pont qui a tout changé. Le pont d'Oléron a été construit en

1966. Celui de Noirmoutier en 1971, et cela ne s'accompagnait d'aucune protection. Aujourd'hui, l'île de Noirmoutier est traversée par une route à quatre voies. Le pont de l'île de Ré est arrivé à la fin des années 1980. On a fermé les yeux sur la légalité de l'ouvrage, mais en imposant un site classé. Toutes les parties naturelles et agricoles de l'île de Ré sont classées, ainsi que l'estran, ce qui a permis d'éviter bien des erreurs.

Vous souhaitez bientôt travailler avec les professionnels du camping ?

C'est une activité louable, qui a surfé sur un vide juridique concernant l'installation de résidences mobiles de loisir (ou mobile-homes, ndr) en site classé. Ce vide juridique n'existe plus depuis une décision de la cour de cassation prise en septembre 2009.

Nous souhaitons que des efforts soient faits sur l'esthétique, sur le plan qualitatif. Certains terrains sont

pleins à ras-bord de mobile-homes, et courant 2010, les services de l'État rencontreront les douze professionnels installés en site classé pour voir avec eux comment améliorer les choses.

Concilier environnement et développement, est-ce possible ?

Il y a un paradoxe qui touche de nombreuses îles : les insulaires veulent habiter dans une île mais refusent l'isolement. Ils veulent les commodités des grandes villes du continent.

Nous sommes en train d'étudier le cas de la téléphonie mobile. Les habitants demandent à ce que les antennes installées dans les villages soient déplacées vers les zones naturelles ou agricoles. Mais elles se verront encore plus. Pour des raisons légitimes et sanitaires, les habitants veulent voir les antennes se déplacer, mais il faudra choisir entre un paysage encombré d'antennes ou une moins bonne couverture.

Lionel Quillet, président de la communauté de communes de l'île de Ré

La protection et la mise en valeur de l'environnement sont inscrits dans les statuts de la CdC. Elle perçoit également l'écotaxe, qui permet notamment de financer des postes d'écogardes.

Quel est l'enjeu de la protection de l'environnement ?

L'île de Ré est un territoire pilote, à part. La grande difficulté, c'est d'arriver à assurer la protection de l'environnement, tout en maintenant la vie permanente et l'économie.

Ré, c'est 18 000 habitants, et une pression touristique forte, avec 135 000 personnes présentes en août. Peu de territoires soumis à une telle pression ont réussi à préserver l'environnement.

Toutes les protections mises en place, le travail de l'État et des élus en font un territoire rare, protégé, vivable et ouvert à la fréquentation touristique. Ce n'est pas une réserve. Les habitants comprennent l'intérêt de cet environnement qui est un cadre de vie et c'est une source de revenus pour l'économie touristique. Rien n'est interdit dans l'île si on respecte la nature.

Quelles sont les conséquences sur la vie quotidienne ?

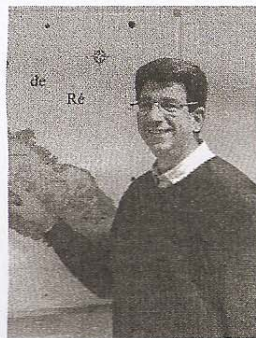
Il ne reste que 20 % pour vivre et exercer une activité et c'est toute la problématique : dans un territoire confiné, il faut trouver des solutions pour le logement, l'économie et les services. Il y a évidemment une contrainte financière et la pénurie de zones urbanisables entraîne une hausse des prix. Mais la CdC a pris en compte le logement public pour contourner l'écueil financier.

Un écueil financier été évité dans les marais, par exemple.

Nous n'aurions pas pu faire face à l'envolée des prix dans les zones naturelles sans la protection et la préemption. Les prix se sont envolés dans les 20 % urbanisables. Mais la préemption est un outil extraordinaire qui a bloqué les prix dans les zones naturelles et a permis de conserver des activités. Aucun saunier ou ostréiculteur n'aurait pu faire face à une flambée des prix identique à celle que l'on connaît pour l'immobilier.

L'île a-t-elle des progrès à faire en matière d'environnement ?

Il faut mettre en place plus de moyens de contrôle, comme les écogardes, entretenir les friches, restaurer les zones humides. Dans le cadre du futur SCOT (schéma de cohérence territoriale, en cours d'élaboration, ndr) il y aura une vraie réponse à tout cela.



Lionel Quillet. Photo Y.W.

L'écotaxe va permettre une gestion des espaces naturels. Nous avons aussi un estran d'une qualité exceptionnelle qu'il faut protéger.

En somme, l'île de Ré est un territoire formidable dont 80 % sont soustraits à la pression foncière et où on peut se promener en toute liberté. La cohabitation entre les touristes, les résidents, les chasseurs et les défenseurs de la nature fonctionne. Le bilan est donc bon. Reste le problème du camping sur parcelles privées qui n'est pas résolu.

Quelle vision avez-vous pour l'île de Ré de demain ?

On peut dire que l'île est un territoire en avance, un territoire pilote. Nous avons réussi pour l'instant à préserver l'environnement et le confort de vie. Mais dans certains domaines, comme les transports par exemple, nous sommes en retard. En moins de deux ans, nous devons reprendre de l'avance. L'amendement transports que j'ai proposé à Dominique Bussereau dans le cadre du projet de loi sur l'écotaxe va nous permettre d'avancer.

Il faudra également se pencher sur la modification du comportement des résidents. Il n'est plus possible d'avoir trois à quatre voitures par résidence, de posséder un bateau ventouse, il faut respecter les dunes en allant pratiquer le surf ou le kitesurf, il ne faut pas pêcher à outrance sur l'estran.

Enfin, en matière d'urbanisme, nous devons garder la qualité, tout en adaptant l'architecture aux énergies renouvelables, aux nouveaux matériaux.

Ré Nature Environnement, association vigilante

Créée il y a quelques mois, l'association Ré Nature Environnement étudie et observe les milieux naturels, tout en soulevant quelques points à améliorer.

L'association Ré Nature Environnement propose de mieux connaître les milieux naturels pour mieux les protéger. "L'île de Ré est un espace unique, particulièrement en raison de ses richesses naturelles qui sont paradoxalement mal connues. Le milieu marin est étonnamment peu connu. Un parc marin est en voie de création et donnera certainement lieu à des inventaires. À ce jour, aucun document de synthèse n'existe sur les pertuis", explique Dominique Chevillon, président de l'association. Pour la partie terrestre de l'île (marais, dunes, bois et forêts, champs), des inventaires ont été réalisés concernant les oiseaux et la botanique, mais rien n'a été fait sur les invertébrés, insectes, reptiles et mammifères.

L'estran est très mal connu. Il constitue une richesse biologique majeure

d'intérêt international. Le président de la communauté de communes, aidé par les associations, a donné une véritable impulsion pour la protection de l'estran. La poursuite de cette politique doit s'appuyer sur un inventaire des espèces. À partir de cet inventaire, des mesures de protection, conservation, pourront être prises (réserves, etc). "Sans cela, on est dans la seule communication. On ne résoudra rien par le seul effet d'opérations de sensibilisation ou de police. L'inventaire de l'estran constitue donc un préalable à toute politique de protection ou de valorisation y compris touristique", précise Dominique Chevillon.

Un trésor à préserver

L'association soutient la politique d'acquisition des espaces naturels.

"Il faut poursuivre ce qui a été engagé notamment par Léon Gendre, les acquisitions par le conservatoire du littoral et le département au titre des espaces naturels sensibles. L'île se constitue petit à petit un patrimoine qui ne pourra être détourné. C'est un véritable trésor que nous pourrions être fiers de transmettre aux générations futures."

Ré Nature Environnement milite pour une réelle politique de protection et de conservation des espaces naturels.

L'association nous a aussi fait part de plusieurs sujets de mécontentement : "les textes, classements ou zones Natura 2000 ne sont qu'une intention et ne constituent pas de protection réelle ni définitive. Seule la réserve de Lileau des Niges est réellement protégée.

Dans les espaces naturels, les dépôts sauvages, la circulation des motos, quads, autos, l'occupation illicite sur parcelles privées doivent faire l'objet de verbalisation. Les textes existent, il faut les appliquer." Concernant le camping sur parcelle privée, illicite, l'association attend des maires "une attitude commune de fermeté".

Dominique Chevillon se réjouit en revanche de la mise en place des écogardes et de la réhabilitation d'espaces naturels dégradés (pointe de Chauveau, prochainement peut-être le site des Grenettes, etc.)

Ré Nature Environnement emploie le terme de "vigilance" concernant certains projets, comme par exemple le golf, et suggère une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels.



Limiter le nombre d'accès aux plages permet de protéger les dunes. Photo Y.W.

développement

Jean-Christophe Lemesle, conservateur de la réserve naturelle de Lilleau des Niges (LPO)

La réserve naturelle de Lilleau des Niges fête ses 30 ans en 2010. Elle est située en bordure du Fier d'Ars, sur la commune des Portes-en-Ré. Elle est gérée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).



Jean-Christophe Lemesle.

Photo Y.W.

Votre travail ne s'arrête pas aux limites de la réserve naturelle ?

Jean-Christophe Lemesle, conservateur (LPO) : nous sommes concernés par la gestion des espaces naturels notamment dans les zones humides. Nous travaillons avec les sauniers. Il ne s'agit pas de révolutionner leur activité, mais de leur proposer des méthodes pour favoriser la biodiversité, en ce qui concerne l'accueil des oiseaux dans les marais. Un calendrier précis de fauchage des bosses ou une gestion de l'eau dans les métiers conditionnent leur présence.

Quels sont vos rapports avec les professionnels ?

Nous travaillons avec les exploitants des marais salants et avec les ostréiculteurs. Ponctuellement, dans les marais ostréicoles, il peut y avoir des colonies d'avocettes ou de sternes qui s'installent de façon transitoire. Certains travaux sur les bosses sont favorables à l'installation des oiseaux. Quand on vide les marais, cela crée également un milieu attractif pour eux. Nous intervenons sur le calendrier des travaux afin qu'il soit favorable aux oiseaux.

Parmi vos objectifs, l'entretien des marais tient une place importante ?

L'enjeu concerne les marais qui ne sont pas exploités économiquement. L'entretien de ces marais n'est pas toujours assuré. Certains se comblent, l'eau n'y circule plus. Il ne s'agit pas de figer l'environnement, ce n'est pas notre souhait. S'il n'y a plus d'activité

dans le marais, ce n'est pas à cause des règlements environnementaux, mais à cause d'une réalité économique.

Nous souhaitons pouvoir créer un poste d'agent des marais, qui serait affecté à la conservation et à la gestion des marais. Cet agent pourrait intervenir sur les terrains appartenant au conservatoire du littoral et au conseil général. Il faut rappeler que beaucoup de marais du conservatoire du littoral sont exploités par des sauniers. Il faut que l'homme reste dans le marais pour préserver ce site. En effectuant un entretien, en gérant les prises d'eau, on conserve la biodiversité.

Comment est perçu votre rôle actuellement ?

Le contexte politique de l'île de Ré est favorable à l'environnement. Nous avons des promesses que je crois sincères. Nous sommes passés de "pour protéger, achetons" à "pour protéger, achetons et gérons."

Philippe Pouvesle, technicien forestier de l'Office national des forêts (ONF)

L'Office national des forêts gère les dunes de l'île de Ré, des Portes à Sablanceaux et les forêts de Trousse-Chemise, du Lizay, de la Combe-à-l'Eau et du Bois Henri-IV.

Dans quel état est la forêt rétaise ?

Philippe Pouvesle, technicien forestier de l'ONF : dans les zones constituées de chênes verts, la forêt se porte bien. Les zones de peuplement de pin maritime sont fragiles.

Pour comprendre ce problème, il faut rappeler que l'île a été déboisée au Moyen-Âge pour y pratiquer l'agriculture. Plus tard, vers 1870, Napoléon décida d'exproprier les parcelles situées dans les dunes, et les Eaux et Forêts avaient été chargées de bloquer le sable en reboisant.

À cette époque, le Bois Henri-IV, le Lizay et Trousse-Chemise ont été reboisés avec des pins maritimes et plusieurs mètres ont été gagnés sur la mer. La forêt du Lizay ou celle de la Combe à l'Eau n'existaient pas.

Des années plus tard, après la Seconde Guerre mondiale, l'État a continué la reconquête du trait de côte. Il fallait bloquer la dune et des pins maritimes ont été plantés.

Mais comme on se trouve sur un plateau calcaire et que le pin maritime ne supporte pas ce sous-sol, ces arbres ont donc une espérance de vie réduite dans l'île de Ré. C'est pour cette raison que le chêne vert gagne du terrain. Mais nous avons identifié une espèce qui se plaît ici : le pin d'Alep, qui apprécie le sous-sol calcaire et qui



Philippe Pouvesle.

Photo Y.W.

résiste au froid et que les chenilles processionnaires n'apprécient guère.

Notre but est de conserver le maximum de variétés et nous essayons de maintenir le pin maritime, sans aller jusqu'à l'acharnement.

Les chenilles menacent-elles les zones boisées ?

On considère que ce n'est pas un danger immédiat. Nous faisons un suivi depuis 2001 sur une parcelle au Lizay et nous n'avons jamais perdu un arbre à cause des chenilles. Le nombre de cocons relevé tous les ans correspond aux moyennes nationales. Les espèces végétales envahissantes

comme le baccharis sont une menace beaucoup plus sérieuse, ainsi que l'ailante. Les zones concernées sont principalement le Lizay et le Bois Henri-IV. Depuis 2001, nous détruisons des pieds de baccharis tous les deux ans et nous constatons une régression.

Quel est l'état général des dunes ?

Elles sont bien fixées. Il y a eu un gros travail de stabilisation ces dernières années. La problématique principale, c'est l'érosion causée par le vent. Mais il faut aussi éviter à tout prix les piétinements en limitant le nombre d'accès à la plage quand c'est possible. Mais le plus dur, c'est de changer les habitudes des gens qui refusent que l'on ferme des accès.

Pour contrer l'érosion éolienne, nous plaçons des branchages qui piègent le sable. Certes ce n'est pas très joli, mais c'est efficace et au bout de quelques années, le sable les recouvre. Puis les plantes qui vivent dans la dune se remettent à pousser et stabilisent alors la dune.

Les véhicules à moteur circulant dans les dunes sont également un problème. Je me suis déjà fait "charger" par des motos, mais il est difficile d'identifier ceux qui les conduisent.

LA COUARDE-SUR-MER

La défense des côtes, un enjeu pour les élus

Pour Patrick Rayton, maire de La Couarde, « si en 2009, la crise internationale économique et financière a secoué l'ordre mondial, celle-ci a peut-être offert la chance, d'une part de transformer le système, et d'autre part de replacer la politique au-dessus de l'économique. Il conviendra que les élus locaux s'impliquent dans des démarches nouvelles en matière d'économie d'énergie, de protection de l'environnement et, plus particulièrement dans l'île de Ré, de défense de côtes. L'année 2009 a été marquée par le vote de la suppression de la taxe professionnelle, source d'incertitudes concernant les finances locales, mais également par celui du déplafonnement de l'écotaxe, qui permettra de maintenir un coût de passage du pont en 2012 ».



Patrick Rayton, maire de La Couarde. PHOTO JEAN-PIERRE PICHOT

En présence de Patrice Raffarin, premier vice-président de la communauté de communes, de Jean-Pierre Gaillard, maire du Bois Plage, de son conseil municipal et de très

nombreux concitoyens, Patrick Rayton a rappelé que « pour la commune, 2009 aura été une année de finalisation d'un certain nombre de projets ».

Furent évoqués la livraison de huit logements rue des Clousies, le chantier de restructuration de l'école et de l'accueil de la mairie, les travaux de la dernière tranche d'aménagement du centre-bourg, le rechargement de la plage de la Pergola la finalisation de trois grands projets (aménagement de la mairie, aménagement de la zone du Peu Ragot et de celle du marché du Mail), et les études de faisabilité concernant un passage protégé souterrain pour cyclistes rue de la Parée, un giratoire route de Saint-Martin et l'aménagement du parking du Boutillon.

Jean-Pierre Pichot

La révision du Scot, grand chantier pour 2010

■ Pour 2010, l'équipe municipale a d'ores et déjà défini les projets au cours d'un débat d'orientation, début novembre 2009. Dès l'automne, devraient commencer l'aménagement de la première tranche du secteur du Peu Ragot ainsi que la construction de la bibliothèque et de deux salles destinées aux associations. Un permis de construire a été déposé en vue d'un agrandissement de 160 m² des hangars des services techniques.

Concernant le réaménagement de la zone du Mail, et ce dans l'objectif

de créer un lieu de vie, une maison médicale sera incluse dans le projet d'ensemble. Avec le Conseil municipal des enfants, les élus travaillent sur le réaménagement du square.

Mais, pour Patrick Rayton, « le projet majeur en 2010 concerne le lancement de la révision du POS (Plan d'occupation des sols) pour passer en PLU (Plan local d'urbanisme), lequel devra être conforme aux objectifs du Scot (Schéma de cohérence territoriale), ce qui permettra de définir notre territoire communal au-delà

de 2020. À cela, nous envisageons même d'y ajouter une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé) ». Une inquiétude, toutefois, les difficultés rencontrées par le corps des sapeurs-pompiers communaux qui, depuis plusieurs mois, constatent un déficit de bénévoles. Patrick Rayton espère en ce début d'année pouvoir organiser avec le SDIS 17 une réunion afin d'envisager les pistes qui permettraient de trouver des solutions à cette crise.